

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Rivière-Ouelle, tenue à la salle du conseil de Rivière-Ouelle, le lundi 7 février Deux Mille Onze (2011) à vingt heures (20h00), et à laquelle sont présents les conseillères : Jeannine Bastille, Marie-Ève Michaud et Maryse Lizotte et les conseillers : Louis-Georges Simard et Benoit Lizotte, sous la présidence de la mairesse Élisabeth Hudon, formant quorum.

Est absente : Mme Sonia Charest, conseillère.

1. Ouverture de la séance

La mairesse, Mme Élisabeth Hudon ouvre la séance à vingt heures (20h00) par les salutations d'usage. Elle souhaite la bienvenue à l'assemblée.

11-02-001

2. Nomination d'un secrétaire d'assemblée

IL EST PROPOSÉ par Mme Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité que Mme Marielle Gamache soit nommée secrétaire d'assemblée pour la réunion de ce soir. Le taux horaire qui lui sera versé est de 25\$ comprenant la prise de notes ainsi que la rédaction du procès-verbal.

ADOPTÉE

3. Lecture et adoption de l'ordre du jour

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour proposé. Une correction est apportée car au point 4, nous devons lire « ... séance ordinaire du 10 janvier 2011 ».

11-02-002

IL EST PROPOSÉ par Mme Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié.

ADOPTÉE

4. Adoption du procès-verbal de la Séance ordinaire du 10 janvier 2011.

ATTENDU QUE tous les membres ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011 quarante-huit heures avant la tenue de la présente, et qu'il a été expédié conformément au Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, la mairesse, Mme Élisabeth Hudon est dispensée d'en faire la lecture.

Elle demande s'il y a des correctifs à apporter à ce procès-verbal.

Aucune modification n'est signalée par les membres du Conseil ; alors

11-02-003

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011 soit accepté tel quel.

ADOPTÉE

5. Suivi au procès-verbal de la séance ordinaire du 10 janvier 2011

- Aux points 17,18 et 19 : Mmes Élisabeth Hudon et Ginette Michaud sont allées ce matin chez le notaire pour la signature des contrats pour les dossiers « Anne Cardi, Ferme Mauli et Ferme Casgrain et Fils ». Les personnes concernées seront avisées sous peu.
- Au point 23, période de questions : concernant le Transport Trans-Apte, il en sera question au point de la correspondance.
- Pour faire suite aux demandes de réparation des lampadaires défectueux, le travail de réparation a été exécuté.

6. Période de questions

Aucune question concernant le procès-verbal du 10 janvier 2011 et le suivi.

7. Démission de Mme Sonia Charest

Mme Élisabeth Hudon lit la lettre de démission de Mme Sonia Charest qui est datée du 12 janvier 2011.

11-02-004

II EST PROPOSÉ par M Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle accepte la démission de Mme Sonia Charest comme conseillère municipale et sa démission est effective à partir du 12 janvier 2011, date de réception de la dite lettre..

ADOPTÉE

Mme Maryse Lizotte demande que la lettre de démission de Mme Sonia Charest soit annexée au procès-verbal. Ce sera fait.

8. **Demande à la CPTAQ de Normand Dumais**

11-02-005

DEMANDE D'AUTORISATION DE NORMAND DUMAIS AFIN DE CRÉER UN CHEMIN D'ACCÈS À LA ZONE DE VILLÉGIATURE SUR LES LOTS __ 28-P __ DU CADASTRE DE LA MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-OUELLE.

ATTENDU QU' en conformité avec les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité de Rivière-Ouelle doit donner un avis relativement à une demande d'autorisation adressée par Normand Dumais visant à faire un chemin d'accès à ses terrains en zone de villégiature.

ATTENDU QU' en vertu de l'article 58.2 de la Loi, l'avis que transmet la municipalité à la Commission doit être motivé en tenant compte des critères visés à l'article 62, des objectifs de la réglementation municipale et doit inclure une indication quant à la conformité de la demande avec les documents mentionnés précédemment ;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de contrôle intérimaire de la MRC de Kamouraska # 134, ne prévoit pas de résidences sur le terrain visé par cette demande;

ATTENDU QUE l'absence d'impact de l'autorisation recherchée sur les activités agricoles pratiquées dans ce milieu et sur l'utilisation et les possibilités d'utilisation agricoles de la superficie visée et des lots avoisinants ;

ATTENDU QUE le projet respecte le règlement de zonage de la municipalité ;

ATTENDU QUE le projet de développement est retardé par l'absence d'un chemin d'accès;

ATTENDU QUE Le chemin devra demeurer privé tout en conservant une largeur maximale de 6 mètres;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle :

- appuie le requérant, Normand Dumais dans sa démarche visant à obtenir de la Commission, l'autorisation de construire un chemin d'accès sur le lot____28-P____ situé en zone agricole.
- indique à la Commission que le projet du requérant est conforme à la réglementation municipale ;
- recommande à la Commission de faire droit à la présente demande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. **Nomination pour la Régie incendie**

ATTENDU QUE la Municipalité doit être représentée par un(e) conseiller(ère) à la Régie Incendie à la MRC;

11-02-006

IL EST PROPOSÉ par Mme Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE M. Louis-Georges Simard continue de représenter la Municipalité de Rivière-Ouelle à la Régie Incendie de la MRC et que Mme Marie-Ève Michaud agisse comme suppléante .

ADOPTÉE

10. Nomination pour le CCU

ATTENDU QUE le Conseil municipal a accepté la démission de Mme Sonia Charest, conseillère, et qu'elle était la représentante au **Comité Consultatif d'Urbanisme**.

11-02-007

IL EST PROPOSÉ par Mme Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle désigne Mme Jeannine Bastille comme représentante de la Municipalité au CCU et désigne Mme Odile Hénault comme représentante des citoyens au CCU.

ADOPTÉE

11. Modifications des signataires pour dossiers du CN

Modification de la résolution 98-04-080 prévoyant la vente de l'emprise du CN.

Attendu que la Municipalité a accepté par la résolution 98-04-080 la vente de l'emprise du CN ;

Attendu que la résolution 98-04-080 désignait à l'alinéa 4) le maire Roger Richard, et le secrétaire-trésorier, André Lacombe comme signataires des actes de vente et que d'une part l'un n'est plus maire et d'autre part l'autre n'est plus à l'emploi de la municipalité;

11-02-008

IL EST PROPOSÉ par Mme Maryse Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents;

Que l'alinéa 4) de la résolution 98-04-080 soit aboli et remplacé par l'alinéa 4) qui suit : 4) le maire soit et est par la présente autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les actes de ventes auprès du notaire Yves Lévesque de St-Pacôme, et qu'il soit autorisé à donner quittance, et à consentir toutes clauses et conditions donnant effet à la présente.

ADOPTÉE

12. Adoption finale du règlement 2010-04

Attendu que la Municipalité de Rivière-Ouelle a suivi la procédure de modification du règlement d'urbanisme 2010-04 conformément à l'article 123 et suivants de la Loi ;

Attendu que le règlement 2010-04 visait à modifier l'empiètement de certains usages ainsi que la hauteur des clôtures, haies, murs et murets en cour avant

Attendu que les 1^{er} et 2^e projets de règlement numéro 2010-04 ont été adoptés sans aucune modification ;

EN CONSÉQUENCE,

11-02-009

IL EST PROPOSÉ par Mme Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents;

Que le règlement numéro 2010-04 soit adopté de manière finale et définitive. Le dit règlement entrera en vigueur dès son approbation de la MRC qui délivrera, par la suite, un certificat de conformité.

ADOPTÉE

13. Assurances

M. Louis-Georges Simard explique que certains édifices de la Municipalité ne sont pas assurés à leur juste valeur. La Salle du Tricentenaire est assurée pour 238,000\$ tandis que le coût de reconstruction est estimé à 400,000\$; le bureau municipal est assuré pour 210,300\$ tandis que le coût de reconstruction est estimé à 400,000\$; la caserne des pompiers et le garage municipal est assuré pour 233,400\$ tandis que le coût de reconstruction est estimé à 350,000\$.

Attendu que les biens de la Municipalité ont besoin d'être assurés à leur juste valeur,

EN CONSÉQUENCE :

11-02-010

IL EST PROPOSÉ par M. Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle augmente la couverture de ses biens assurés et qu'elle accepte de payer le montant de 876\$ plus les taxes pour que ses biens soient assurés à leur juste valeur.

ADOPTÉE

14. Adoption des contrats de travail de Ginette Michaud et de Alexandre L. Gaudreau

ATTENDU QUE les contrats de travail de Mme Ginette Michaud et de M. Alexandre L. Gaudreau, employés de la Municipalité de Rivière-Ouelle, doivent être adoptés,

11-02-011

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Maryse Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE les contrats de travail de Mme Ginette Michaud et de M. Alexandre L. Gaudreau, employés de la Municipalité de Rivière-Ouelle, soient adoptés .

ADOPTÉE

15. Ventes pour taxes

ATTENDU QUE les paiements de taxes n'ont pas été effectués par les propriétaires dans les délais prescrits;

EN CONSÉQUENCE,

11-02-012

IL EST PROPOSÉ PAR M. Benoît Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle envoie à la MRC de Kamouraska, par procédure de vente pour taxes, les dossiers ayant les numéros d'immatriculation sont : # 4058-24-2441, # 4251-57-4085 et 1 4251-58-8204.

ADOPTÉE

16. Contribution au journal

Étant donné que M. Benoît Lizotte fait partie du comité du journal municipal « Le Rivière Web », il se retire de la discussion et de la décision.

ATTENDU QUE les dépenses d'imprimerie pour le journal durant les 12 mois de l'année sont de 5,500\$ et que les frais d'envoi sont de 500\$;

ATTENDU QUE les annonces publicitaires rapportent un montant de 3000\$, le comité du journal compte sur la contribution de la Municipalité pour assurer la continuité de notre journal municipal ;

11-02-013

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Maryse Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle accepte de verser un montant de 3000\$ pour aider à payer une partie des dépenses encourues pour le journal le « RivièreWeb » durant l'année 2011.

ADOPTÉE

17. Frais pour l'embauche du directeur général

11-02-014

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Marie-Ève Michaud et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle accepte de verser un montant de 4000\$ pour payer les frais encourus pour le support technique nécessaire pour l'embauche d'un directeur général.

ADOPTÉE

18. Avant-projet d'arts visuels : les pêches à anguilles, patrimoine maritime en état d'alerte

ATTENDU QUE les pêches à l'anguille font partie de la vie et de l'économie des riveleois et riveleuses depuis les débuts de la paroisse de Rivière-Ouelle.

ATTENDU QUE Alexandre L. Gaudreau a élaboré un avant-projet d'arts visuels sur les pêches à anguilles;

ATTENDU QUE la pertinence du sujet traité, l'aspect patrimonial de la thématique, le réseautage de nouveaux partenaires extérieurs à la scène des arts et le sérieux de la démarche nous permettent de croire que le projet pourrait avoir des retombées culturelles et touristiques pour le Bas-Saint-Laurent, le Kamouraska et Rivière-Ouelle ;

ATTENDU QUE advenant l'acceptation du projet et sa réalisation, il serait important et primordial que la Municipalité de Rivière-Ouelle donne son appui à un tel projet ;

11-02-015

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle donne son appui moral à cet avant-projet qui mettrait en valeur les pêches à l'anguille, un patrimoine maritime en état d'alerte.

ADOPTÉE

19. Plan de développement durable et visite de Mylène Joncas, projet Synapse

Alexandre L. Gaudreau parle de la consultation publique qui a été faite à l'automne et qui est rendu à l'étape de la compilation et de la rédaction. Mme Mylène Joncas, éco-conseillère, qui collabore avec nous grâce à la SADC. Mme Joncas parle de son travail de soutien et d'accompagnement pour 3 municipalités, dont Rivière-Ouelle. Elle est en lien avec la chaire de l'Université du Québec à Chicoutimi et que des données sont insérées dans une plate-forme informatique qui est sécurisée et innovatrice : Synapse.

20. Approbation des comptes

FOURNISSEURS au 31 décembre 2011	SOLDE
HUDON ÉLIZABETH (remb. pour entrevues)	225,43 \$
AGRO-ENVIROLAB	103,85 \$
LES ALARMES CLÉMENT PELLETIER	176,58 \$
ARPENTAGE CÔTE-SUD	15 589,53 \$
BUROPLUS LA POCATIERE	2 252,82 \$
CENTRE D'APPEL D'URGENCE	839,73 \$
CHAUFFAGE RIVIÈRE-DU-LOUP	911,84 \$
COMMISSION SCOLAIRE DU FLEUVE-ET-DES-LACS	205,00 \$
DE LAGE LANDEN	743,21 \$
DENEIGEMENT JACQUES MICHAUD	4 820,91 \$
VOTRE DOCTEUR ÉLECTRIQUE	489,22 \$
ECO-L'EAU	11 452,15 \$
DISTRIBUTION F. LEVASSEUR	26,32 \$
FONDS INFORMATION FONCIÈRE	36,00 \$
LA GLOUTONNERIE	46,71 \$
GROUPE DYNACO	96,59 \$
GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT	222,15 \$
FORMULES D'AFFAIRES CCL	96,84 \$
JOHN MEUNIER INC.	82,45 \$
JOURNAL LE PLACOTEUX	491,25 \$
JEAN-PAUL ROY, INGÉNIEUR	427,22 \$
LES EMBALLAGES L. BOUCHER	127,87 \$
L.P. TANGUAY LTÉE	(56,44) \$
MARCHÉ DE LA RIVIÈRE-OUELLE	77,94 \$
M.R.C. DE KAMOURASKA	325,00 \$
PG GOVERN QC INC.	1 710,25 \$
COURRIER PUROLATOR LTÉE	27,10 \$
RESTAURANT MOTEL L'ESCALE	216,00 \$
MOREAU AVOCATS INC	564,38 \$
ROGER DUBÉ	113,92 \$
SERVICES SANITAIRES ROY	515,85 \$
SERVICES DE PRÉVENTION S.P.K.L.	125,39 \$
TRANSPORT EN VRAC ST-DENIS	46 802,19 \$
VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	1 714,04 \$
TOTAUX	91 599,29\$

11-02-016

IL EST PROPOSÉ par M. Benoît Lizotte et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la liste des fournisseurs ci-haut soit ratifiée et approuvée.

ADOPTÉE.

21. Correspondance

1. Lettre de M. Norman MacMillan du Gouvernement du Québec qui autorise la programmation des travaux en voirie locale pour le projet de stabilisation de talus sur le chemin de la Pointe.
2. MAMROT : Programme de compensation tenant lieu du remboursement de la TVQ . Notre compensation est établie à 29,702\$ pour l'année 2010
3. Ministère de la Sécurité publique Et direction Générale de la sécurité civile et de la sécurité incendie du Gouvernement du Québec : Mme Gilla Huet nous informe que notre réclamation pour l'événement tempête du 6 décembre 2010 a été enregistrée au programme d'aide financière.
4. MAMROT qui nous informe qu'ils n'ont pas reçu le document *Indicateur de gestion 2009* de notre organisme et nous demande de le transmettre d'ici le 10 février 2011.
5. Revenu Québec : Décision concernant une demande d'annulation d'intérêts ou de pénalités. Ils ne peuvent pas accéder à notre demande du 27 avril 2010 car la raison invoquée ne répond pas aux exigences relatives à l'application de l'article 94.1 de la Loi sur le ministère du Revenu. Si la municipalité n'est pas en accord avec cette décision, elle peut demander une révision.
6. Hautot Saint-Sulpice, ville de France avec qui la municipalité de Rivière-Ouelle est jumelée. Le maire a envoyé leur journal local. Au printemps prochain, le maire et quelques concitoyens viendront au Québec et nous rendront visite. C'est à suivre.
7. Trans-Apte : concernant le transport collectif, les municipalités ne paient pas directement car c'est le Pacte rural qui contribue ce qui permet d'aller chercher 100,000\$ du MTQ pour payer le transport collectif dans la MRC. Ce sont les utilisateurs qui paient quand ils se servent du service. Concernant le transport adapté, la facture à la municipalité est faite au prorata de la population et c'est annuellement. À chaque fois qu'une personne utilise le transport adapté, elle paie pour ce service.
8. Municipalité de Saint-Pacôme : par résolution, un montant de 5232.50\$ sera versé à la Municipalité de Rivière-Ouelle pour défrayer les coûts de déneigement du Chemin du Fronteau et de la Route à Verbois pour la partie qui leur appartient.
9. Lettre reçue annonçant la Fête des voisins qui aura lieu en début juin. En même temps, les nouveaux arrivants, les nouveaux-nés ainsi que les anniversaires de mariage seront soulignés lors de cette fête.
10. Le Conseil de Fabrique remercie le Conseil municipal d'avoir fait la tonte d'une partie de leurs terrains et cela gratuitement.
11. Lettre de Mme Roxane Cournoyer concernant l'emprise du CN.

22. Varia

Personnes désignées au niveau local en matière de gestion des cours d'eau :

Considérant que, selon la Politique de gestion des cours d'eau adoptée par la MRC, les municipalités agissent en tant que premier intervenant sur le terrain et interviennent en cas d'embâcle ou d'obstruction causant une menace immédiate et imminente ;

Considérant que, selon l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales, la MRC doit réaliser les travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsqu'elle est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens et que l'enlèvement des obstructions doit se faire par un employé **désigné** à cette fin par la MRC ;

Considérant que, les municipalités sont dotées des équipements et du personnel requis pour intervenir sur leur territoire en cas d'embâcle et de situation d'urgence ;

En conséquence,

11-02-017

Il est proposé par Louis-Georges Simard et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la Municipalité de Rivière-Ouelle demande à la MRC de Kamouraska de nommer M. René Lambert, employé municipal, comme personne désignée. Une fois nommée par la MRC, cette personne sera en mesure d'agir, dans les limites de sa municipalité, au nom de la MRC, pour le démantèlement d'embâcle et pour

l'enlèvement d'obstructions causant une menace immédiate ou imminente aux personnes ou aux biens.

ADOPTÉE.

23. Période de questions :

- **M. Léo Proulx demande pourquoi au 166 Route 132 les services d'eau et d'égoût ont été chargés tandis qu'ils n'ont pas été branchés au réseau ?**
Mme Hudon n'a pas de réponse à donner ce soir mais elle prendra toutes les informations et qu'elle fera le suivi. .
- **M. Denis Beaulieu demande en quoi consiste le règlement 2010-04 ?**
Mme Hudon informe que le règlement 2010-04 concerne les haies, les galeries, la cour avant et la cour arrière des propriétés de Rivière-Ouelle.
- **M. Guy Simard demande des détails concernant la Route Vaillancourt : quels sont les développements ?**
La route Vaillancourt paraît au cadastre sous un seul numéro. La demande sera faite à la CPTAQ afin de morceler la route Vaillancourt afin de pouvoir la morceler et la vendre aux différents propriétaires concernés. Mais le délai dans le temps est trop serré car le dépôt légal de la Réforme cadastrale doit se faire vers le 14 mars 2011. M. Marion, arpenteur, nous informe que nous avons jusqu'au 28 février pour déposer des demandes ou corrections. Le Conseil municipal contactera les propriétaires concernés dans le dossier afin de connaître leurs intérêts à acquérir des morceaux de la Route Vaillancourt qui passent sur leurs terres. Tout dépendant de leurs intérêts, une décision sera prise à savoir si les démarches nécessaires se feront avant ou après la réforme cadastrale en considérant les frais qui seraient encourus.
- **M. Roger Martin demande où en est rendu le processus d'embauche d'un nouveau directeur général ?**
Mme Hudon nous informe que 15 curriculum vitae ont été reçus. Cinq candidats ont été retenus pour une première sélection. Ces candidats seront entendus en entrevue et par la suite, le choix sera fait. Ça s'annonce bien pour qu'à la fin du mois de février, le(la) candidat(e) retenu(e) soit connu(e).
- **M. Pierre Lizotte demande un exemple concret visé par le plan de développement durable ?**
M. Alexandre L. Gaudreau parle de la grille sommaire des compilations des données recueillies jusqu'à date. Voici quelques pistes : un endroit unique pour les informations à diffuser comme une grande affiche, un local qui serait aménagé au Marché, la relocalisation de la bibliothèque municipale, etc. Dans les prochaines semaines, le plan de développement sera finalisé.

24. Prochaine réunion de travail.

La date de la prochaine réunion de travail est fixée au **mardi 1^{er} mars 2011 à dix-neuf heures (19h00).**

25. Prochaine séance publique

La prochaine séance publique aura lieu le **lundi 7 mars 2011 à vingt heures (20h00)**

26. Levée de l'assemblée

A 20h57 minutes, tous les points à l'ordre du jour étant épuisés,

11-02-018

IL EST PROPOSÉ par Mme Jeannine Bastille et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Je, Élisabeth Hudon, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.

Élisabeth Hudon, mairesse

Marielle Gamache, secrétaire de l'assemblée